![biblio2[1]]() **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN **

764, RUE BRÉBEUF, C .P.340

CASSELMAN, ON

K0A 1M0

Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de politique : | **Opérationnelle** | No de la politique : | **OP-02** |
| Titre de la politique : | Prêts et frais d’utilisation | Date d’approbation : le 25 février 2016 |  |
|  |  | Date de mise à jour : |  |
|  |  | Date de la prochaine révision : |  |

**NOTE AUX MEMBRES DU C.A. : LE TEXTE PROPOSÉ POUR CETTE MISE À JOUR SE RETROUVE ENTRE DOUBLES PARENTHÈSES ET EN CARACTÈRES GRAS ALORS QUE LE TEXTE ORIGINAL SUJET À RÉVISION EST SOULIGNÉ.**

**Conformément à l’article 23 de la *Loi sur les bibliothèques publiques de l’Ontario, L.R.O. de 1990, chapitre P.44*,** l’admission à la Bibliothèque publique de Casselman est accessible pour tous les résidents du village de Casselman **((pour tous)). ((Il est suggéré d’enlever l’encre rouge du texte ci-haut)).**

**Procédure ((Devrait-on conserver ou enlever ce titre puisque nous ne décrivons pas une procédure)):**

 **Membre**La carte de membre est obligatoire pour sortir du matériel ou d’utiliser un service. Il ou elle ne peut prêter sa carte et doit avertir **((et doit aviser la bibliothèque))** lors d’un changement d’adresse et d’une perte ou d’un vol de sa carte.

Les enfants, même les tout-petits commençant la maternelle, peuvent avoir leur propre carte de bibliothèque qu’ils présenteront à chaque visite. Le parent responsable ou le tuteur d’un enfant de moins de 18 ans doit signer la fiche d’inscription de l’enfant et assume ainsi la responsabilité pour les prêts effectués ainsi que pour tous les frais encourus.

**Période du prêt**
Livres : 3 semaines, avec possibilité d'un renouvellement
Livres audio : 3 semaines, avec possibilité d'un renouvellement
Nouveautés : 3 semaines sans renouvellement
Périodiques : 1 semaine sans renouvellement
Films : 1 semaine, sans renouvellement
Cartes privilèges pour les musées : 1 semaine **((3 jours - déjà approuvé par le C.A.))**, sans renouvellement

**Documents perdus ou endommagés**
**Tout matériel perdu ou endommagé doit être remboursé par l'usager au prix actuel.**

**Frais de retard**

Livres, livres audio, nouveautés, périodiques : 0,25 $ par jour, par livre.
Maximum de l'amende: 25,00 $

Vidéos : 1,00 $ par jour, par vidéo.
Maximum de l'amende: 25,00 $

Cartes privilèges pour les musées : 1,00 $ par jour, par carte

**Tant et aussi longtemps que l'amende ne sera payée, il sera impossible d'emprunter d'autres livres, films, ou d'utiliser les services de la Bibliothèque. ((Il est à noter que les usagers doivent acquitter les amendes encourues pour emprunter tout type de matériel de la bibliothèque.))**

**Télécopies**
Local : 1,00$ par page

Interurbains : 1,50$ par page

International : 6.00$ par page

**Numérisation**
Service de téléchargement: 2,00 $ par page.

 **Veuillez noter que l'usager doit fournir une clé USB**.

**Impression**Impression noir et blanc: 0,50 $ par page
Impression couleur: 2,00 $ par page

**Coûts de remplacement carte perdue ((ITEM A ENLEVER COMPLÈTEMENT, SUITE À LA DÉCISION RÉCENTE DU C.A.))**

Carte perdue : 5,00 $

**Frais annuels de la carte de membre pour les résidents de l’extérieur. ((ITEM A ENLEVER COMPLÈTEMENT, SUITE À LA DÉCISION RÉCENTE DU C.A.))**

Adultes : 40$

Famille : 75$ (membres résidants à la même adresse)

Étudiant : 20$ (18 ans ou moins)

**Ordinateurs et accès internet. ((ITEM A ENLEVER COMPLÈTEMENT, SUITE À LA DÉCISION RÉCENTE DU C.A.))**

Non-membre : 3.00$ par heure

**Ordinateurs et accès internet**

La Bibliothèque offre 5 **((4))** postes de travail, tous munis d'Internet à haute vitesse et de divers logiciels.

Il est à noter que s'il y a une liste d'attente l'utilisation sera limitée à une heure par usager.

L'utilisation est sans frais pour les membres de la bibliothèque publique de Casselman. **((pour tous)).**

Le personnel de la Bibliothèque sera heureux de vous apporter un aide en ce qui concerne les fonctions informatiques de base. **((un soutien informatique de base lorsque nécessaire))**.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur lors de l'utilisation
des services d'ordinateurs et Internet de la Bibliothèque.

**Pertes des privilèges d’accès**

Après un premier avertissement, toute personne qui refuse de respecter les règlements de la bibliothèque ou se montre agressive ou impolie envers le personnel de la bibliothèque pourra perdre ses privilèges d’accès selon la discrétion de la direction générale.

Toute personne qui se sert de la carte d’un (e) autre abonné (e) de la bibliothèque pour faire l’emprunt de matériel pourrait également perdre ses privilèges.

**Contester la perte de ses privilèges**

Un membre qui perd ses privilèges peut faire appel par écrit aux membres du Conseil de la bibliothèque.